

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE

ECOLE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

ANNEXE DE FORMATION D'ALGER

Adresse : Complexe National de la Protection Civile;

Cité 5Juillet -16311 -Dar El Beida/Alger

Numéro d'identification fiscale : 408 002 002 110 666

### - Avis d'attribution provisoire de marchés-

#### Consultation N°01/2020/ENPC/AA

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 et de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'annexe de l'Ecole Nationale de la protection civile d'Alger porte à la connaissance des soumissionnaires ayant pris part à la consultation n°01/2020/ENPC/AA, publiée dans les sièges des communes de : Dar El Beida, Bab Ezzouar, Bordj El Kiffan et au niveau de l'annexe de l'Ecole Nationale de la protection civile d'Alger et sur le site internet : UNII-DZ.ORG en date du 01 juin 2020, relative à la fourniture d'articles d'entretien des bâtiments, plomberie, électricité et produits d'entretien et de nettoyage, au titre de l'année 2020, qu'après évaluation et analyse des offres reçues par la commission permanent chargée de cette mission, les deux lots sont attribués provisoirement comme suit :

n° du lot	Désignation du lot	Attributaire provisoire	Montant de l'offre en DA/TTC (offre moins disante)
01	Articles d'entretien des bâtiments, plomberie et électricité	ENNASSIM TOP / Alger NIF : 191 471 000 508 111	463 640.00
02	Produits d'entretien et de nettoyage	ENNASSIM TOP / Alger NIF: 191 471 000 508 111	229 300.00

Les soumissionnaires qui contestent les choix opérés peuvent introduire leurs recours auprès de la direction de l'annexe de l'Ecole Nationale de la protection civile d'Alger, dans les dix (10) jours qui suivent la 1<sup>ère</sup> publication du présent avis dans l'un des sièges de communes ou sur le cite internet cités ci-dessus.

Les autres soumissionnaires ne contestant pas ces choix peuvent se rapprocher des services de l'administration, sis à l'adresse visée ci-dessus, dans un délai n'excédant pas trois (03) jours, à compter de la 1<sup>ère</sup> publication du même avis pour prendre connaissance des détails de leurs résultats.

**L'ANNEXE DE L'ECOLE NATIONALE  
DE LA PROTECTION CIVILE D'ALGER**